F

联合国粮食及农业组织 Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE

Dixième session

Mindelo (Cabo Verde), 29 septembre-2 octobre 2025

EXEMPLES PRATIQUES DE GESTION DES PÊCHES ALIGNÉS SUR L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES, AVEC L'APPUI DU PROGRAMME EAF-NANSEN

RÉSUMÉ

Ce document fait suite aux besoins identifiés lors de la neuvième session du Sous-Comité scientifique (SSC9) du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), qui a souligné l'importance de documenter et de partager des exemples pratiques de mise en œuvre de l'Approche écosystémique des pêches (AEP) dans la région. Dans ses paragraphes 74 et 75, le SSC9 a appelé à renforcer le lien entre la science et la gestion à travers des mécanismes concrets, itératifs et adaptatifs, et à favoriser le dialogue entre scientifiques, gestionnaires et parties prenantes afin de traduire les avis scientifiques en mesures de gestion réalisables. Le présent document s'inscrit dans cette perspective : il contextualise ces exemples pratiques, en montrant comment ils s'alignent sur les priorités régionales, la gouvernance scientifique du COPACE et les principes de l'AEP, et il met en évidence les progrès observés dans les pays où un tel dialogue est en cours (Rapport SSC9, paragraphe 75).

Le Programme EAF-Nansen, mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec l'appui de la Norvège (Norad) et en partenariat avec l'Institut de recherche marine (IMR) de Norvège, soutient les pays de la région du COPACE pour opérationnaliser l'AEP à travers des outils, des formations, des enquêtes scientifiques à bord du navire de recherche N/R Dr Fridtjof Nansen, ainsi que des Lettres d'accord (LoA) destinées à co-construire et à tester des mesures de gestion adaptées aux contextes nationaux et sous-régionaux. Ces actions sont coordonnées avec les groupes de travail d'évaluation des stocks du COPACE et les processus de formulation d'avis du Sous-Comité scientifique.

Ce document donne un aperçu des activités récentes et en cours du Programme EAF-Nansen en matière de gestion des pêches, en particulier celles visant à rapprocher recherche et décision. Il met en évidence comment les résultats scientifiques (y compris les évaluations de stocks du COPACE) sont traduits en mesures de gestion (par exemple fermetures saisonnières, tailles minimales, contrôles d'engins) par le

biais de dispositifs institutionnels (comités nationaux, plateformes de concertation) et de documents d'orientation (notes d'orientation, plans de gestion) validés au niveau national et sous-régional.

Le document se concentre sur deux interventions clés à l'échelle sous-régionale : (i) l'Initiative sardinelles partagées dans l'espace de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), portant sur les petits pélagiques partagés (sardinelle ronde, sardinelle plate, ethmalose) entre la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, Sierra Leone, et la Guinée ; et (ii) l'initiative CPCO–FAO dans l'espace de la Comité des pêches du Centre-Ouest du golfe de Guinée (CPCO), qui vise à passer d'approches nationales séparées à un cadre de gestion coordonné régional pour les petits pélagiques partagés. Pour chaque initiative, il présente les éléments de cycle de gestion mis en place (instances de concertation, instruments juridiques, actions pilotes), les outils d'opérationnalisation de l'AEP, et les prochaines étapes pour la consolidation des liens entre avis scientifiques et mesures de gestion à travers la région.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à :

- Prendre note des progrès présentés dans ce document concernant la mise en œuvre d'une gestion des pêches alignée sur l'AEP avec le soutien du Programme EAF-Nansen.
- Approuver l'approche collaborative consistant à relier les avis scientifiques du COPACE aux mesures de gestion nationales par l'intermédiaire d'organismes régionaux tels que la CSRP et le CPCO.
- Donner son avis sur les moyens de renforcer davantage la voie science-politique et de garantir que les recommandations scientifiques du COPACE soient effectivement traduites dans la gestion des pêches aux niveaux national et régional.

INTRODUCTION

1. Le Programme EAF-Nansen, mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aide les pays partenaires à appliquer l'approche écosystémique des pêches afin d'assurer des pêches durables améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans l'Atlantique Centre-Est, les travaux du Programme sont guidés stratégiquement par le Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE), qui fait office de Comité directeur régional.

2. Dans le cadre du Programme, l'intégration du genre, le renforcement des capacités et la communication s'appliquent à l'ensemble des initiatives nationales et régionales mises en œuvre par le Programme.

3. Ce document fait suite aux besoins identifiés lors de la neuvième session du Sous-Comité scientifique (SSC9) qui a souligné la nécessité de trouver des mécanismes pour renforcer le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires des pêches afin d'améliorer la compréhension des avis scientifiques et d'appuyer l'élaboration d'options pour une mise en œuvre pratique (Rapport SSC9, paragraphe 74). Le Comité a reconnu que, si les groupes de travail formulent des recommandations sur la base d'informations scientifiques, les décisions de gestion intègrent des considérations plus larges, notamment socio-économiques, qui peuvent varier selon les régions et les stocks. En outre, le SSC a souligné que l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de gestion doivent se faire via un processus multipartite, comme recommandé dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches, avec un dialogue régional nécessaire pour les ressources transfrontières afin d'harmoniser les actions et les décisions. L'initiative sardinelle partagée appuyée par le Programme EAF-Nansen a été citée comme un exemple où un tel dialogue est en cours (Rapport SSC9, paragraphe 75).

4. Ce document donne un aperçu des activités récentes et en cours du Programme EAF-Nansen qui traduisent les avis scientifiques régionaux en mesures de gestion concrètes sur le terrain. Il présente des exemples concrets de gestion halieutique alignée sur l'AEP, illustrant un schéma fonctionnel allant de la collecte des données et la participation des parties prenantes jusqu'à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion nationaux et de cadres de gestion régionaux. Les initiatives présentées s'appuient sur la base scientifique fournie par les groupes de travail d'évaluation des stocks du COPACE et sur les avis scientifiques du Comité.

5. Le document se concentre sur deux interventions clés à l'échelle sous-régionale : la gestion des stocks partagés de sardinelles en Afrique du Nord-Ouest et la gestion des pêcheries de petits pélagiques dans l'ouest du golfe de Guinée. Il introduit également une nouvelle initiative, la Communauté de pratique du Programme EAF-NANSEN, conçue pour renforcer l'apprentissage continu et informel entre les praticiens du secteur des pêches.

6. L'objectif de ce document est d'informer le Sous-Comité de ces progrès et de recueillir ses commentaires afin de renforcer l'alignement entre les avis scientifiques et les mesures de gestion à travers la région.

EXEMPLE 1 - INITIATIVE SARDINELLE PARTAGÉE (AFRIQUE DU NORD-OUEST)

Guinée-Bissau

7. Dans le cadre d'une Lettre d'accord (LoA) , le Programme EAF-Nansen et l'Institut national de recherche halieutique et océanographique (INIPO) développent un système de gestion aligné sur l'AEP pour les pêcheries de sardinelle et de Djafal (E*thmalosa fimbriata*). Suite à un atelier de lancement national en novembre 2024, les parties prenantes ont été formées à l'utilisation de l'outil de suivi de la mise en œuvre de l'AEP (EAF-IMT), établissant un score de référence de

51 pour cent pour la mise en œuvre de l'AEP (indiquant un faible alignement). Un rapport de référence sur la pêcherie de sardinelle a été élaboré, et une stratégie de sensibilisation radiophonique est en place afin d'expliquer les concepts de l'AEP à un public plus large, y compris aux femmes et aux jeunes. Les travaux prévus fin 2025-2026 comprennent des consultations communautaires, la cartographie des flottilles et des zones de pêche, l'identification et la priorisation des enjeux, l'évaluation des risques, l'identification des options de gestion, ainsi que la co-élaboration et la validation d'un plan de gestion des pêches aligné sur l'AEP.

Sénégal

8. Le Programme continue de soutenir la Direction des pêches maritimes (DPM) et le Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) dans la mise en œuvre du plan de gestion de la pêcherie de sardinelle. Lancé en 2021, ce plan est en phase finale de validation nationale. Des consultations inclusives ont abouti à des propositions concernant les quotas de capture, les fermetures saisonnières, les restrictions d'engins et la supervision des usines de farine de poisson. Les activités prévues dans le cadre d'un nouveau LoA viendront consolider les informations prêtes à être utilisées pour la prise de décision et appuyer la mise en œuvre une fois que le plan sera formellement adopté.

Mauritanie

9. La phase I d'un LoA signée en 2022 entre la FAO et l'Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP) a renforcé les capacités en matière de collecte de données (échantillonnage biologique, relevés de fréquences de taille) et de collecte de données socio-économiques, alimentant les groupes de travail du COPACE et les processus nationaux. Un projet de LoA de deuxième phase (en attente de signature) permettrait de consolider les résultats afin d'opérationnaliser un système de gestion aligné sur l'AEP pour les sardinelles sur 18 mois, articulé autour de deux axes :
    i. Information pour la gestion (tableaux de bord trimestriels d'indicateurs ; données biologiques et de pêche ciblées ; étude de la pêche migrante ; suivi de l'accord Mauritanie - Sénégal) ;
    ii. Gestion et gouvernance selon l'AEP pour appuyer le cycle de gestion des pêches (planification opérationnelle d'un plan de gestion des petits pélagiques ; appui aux organes consultatifs nationaux ; évaluations des capacités institutionnelles ; transfert des connaissances vers les politiques, y compris l'intégration de la dimension de genre et l'approche fondée sur les droits de l'homme).

Gambie

10. Avec l'appui du Programme, le Département des pêches a élaboré un plan de gestion des pêches aligné sur l'AEP pour la sardinelle et le bonga (*Ethmalosa fimbriata*). Après de vastes consultations des parties prenantes en 2022, le plan achevé a reçu l'approbation juridique et est en attente de publication au Journal Officiel. L'une des recommandations clés est de réviser la taille minimale de capture pour la sardinelle à 20 cm. Une deuxième phase, actuellement à l'étude, permettrait de renforcer la production d'avis scientifiques et la mise en œuvre du plan de gestion ainsi que du cycle de gestion des pêches, via des processus adaptatifs et consultatifs.

Coordination régionale - Commission sous-régionale des pêches (CSRP)

11. Un projet régional (2024-2026) entre la CSRP et la FAO vise à traduire les avis scientifiques du COPACE en une gestion coordonnée des sardinelles partagées. Une note d'orientation développée et présentée lors de la conférence des ministres de la CSRP en juillet 2025 expose un ensemble consensuel de mesures, comprenant notamment une réduction de 60 pour cent de la mortalité par pêche, une fermeture saisonnière coordonnée, le réorientation vers la consommation humaine directe des sardinelles ronde et plate ainsi que de l'ethmalose qui sont actuellement transformées en farine de poisson, une taille minimale harmonisée de 18 cm pour la capture de la sardinelle, et la protection des nourriceries. Les prochaines étapes prévoient la rédaction d'une deuxième note d'orientation sur la mise en œuvre opérationnelle de ces mesures, l'élaboration d'un cadre régional de gestion des sardinelles, et l'appui au fonctionnement du

groupe de travail recherche-aménagement de la CSRP afin d'examiner et d'adapter annuellement les mesures de gestion sur la base des recommandations du COPACE.

EXEMPLE 2 - PÊCHERIES DE PETITS PÉLAGIQUES ET DE SENNE DE PLAGE DANS L'OUEST DU GOLFE DE GUINÉE

12. Pour la région de l'ouest du golfe de Guinée, le soutien du Programme a évolué, passant d'interventions nationales ciblées à une initiative régionale coordonnée. Au cours de la dernière phase du Programme (2019-2023), l'accent a été mis sur l'amélioration de la gestion des pêcheries artisanales à la senne de plage en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin, tandis que la phase actuelle (2024-2026) s'oriente vers une gestion plus large, coordonnée au niveau régional, des stocks partagés de petits pélagiques par l'intermédiaire du CPCO.

Interventions de gestion des sennes de plage (2019–2023)

13. Entre 2019 et 2023, le Programme EAF-Nansen a apporté une assistance ciblée à la Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin pour établir et rendre opérationnel un régime de gestion des pêches aligné sur l'AEP dans leurs pêcheries artisanales de senne de plage côtières. Ces pêcheries fonctionnent toute l'année dans de faibles profondeurs côtières (souvent des zones critiques de nourricerie et de frai) et se caractérisaient historiquement par des maillages de filet très fins et de fortes captures de juvéniles. Au moyen de LoA successives dans chaque pays, un ensemble commun d'interventions a été mis en œuvre pour améliorer la durabilité. Parmi les mesures clés figurent la formation de comités de cogestion inclusifs avec l'ensemble des parties prenantes, le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données bio-socioéconomiques (par exemple l'établissement de données de référence AEP), la conduite d'essais comparatifs d'engins de pêche à mailles plus larges (associés à des analyses coûts-bénéfices), le contrôle de l'effort de pêche via l'instauration de l'immatriculation et de la délivrance de licences pour les unités de senne de plage, ainsi que la cartographie et la protection des habitats critiques (via des fermetures saisonnières, la délimitation de zones sensibles et la création d'aires marines protégées). Ces interventions ont donné des résultats concrets dans les trois pays.

14. En Côte d'Ivoire, les pêcheurs sont passés à l'utilisation de sennes de plage à mailles plus larges (faisant passer la taille de la maille du cul de filet d'environ 5-10 mm à 20-23 mm) et ont obtenu une réduction estimée à 20 pour cent de l'effort de pêche. Sept zones sensibles de nourricerie ont été cartographiées, dont l'une a été officiellement déclarée aire marine protégée (AMP), et des fermetures saisonnières ont été instaurées, le respect de ces mesures s'améliorant sans nécessiter de mesures compensatoires.

15. Au Togo, l'introduction de poches de filet de 25 mm (remplaçant les précédents maillages de 10 mm) a amélioré la sélectivité des captures et a contribué à l'adoption de nouvelles normes nationales pour les engins de pêche à la senne de plage (limitant la longueur du filet à $\leqslant$1000 m, la chute du filet à $\leqslant$25 m, et la taille de maille du cul de filet à $\geqslant$20 mm). Le Togo a également mis en place des comités de cogestion aux niveaux national et local et institué une fermeture annuelle de la pêche au milieu de l'année, conformément aux recommandations régionales, afin de protéger les périodes de frai. Cependant, des défis pratiques et économiques subsistent : par exemple, les filets se retrouvent souvent obstrués par les déchets marins, et certains pêcheurs ont hésité à adopter ces engins plus coûteux.

16. Au Bénin, des essais d'engins à mailles plus larges ont conduit à un arrêté ministériel établissant des normes techniques pour les sennes de plage (mailles d'au minimum 25 mm dans la « poche » du cul de filet, 35 mm dans le corps du filet et 45 mm dans les ailes). Environ la

moitié de la flottille artisanale de sennes de plage du Bénin a depuis été enregistrée et immatriculée, et les pêcheurs ont organisé quatre comités locaux de surveillance pour appuyer l'application des nouvelles règles. Des mesures spatiales et des fermetures saisonnières ont également été introduites. Il convient de noter que des zones de nourricerie clés, telles que Togbin–Bouche du Roy et Donaten, ont été délimitées et signalées afin de restreindre les pratiques de pêche destructrices dans ces zones sensibles.

Comité des pêches pour le Centre-Ouest du golfe de Guinée- Initiative de gestion régionale des petits pélagiques (2024-2026)

17. En 2024, en s'appuyant sur les réalisations nationales en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin, le Programme a lancé une initiative régionale, incluant le Ghana, en partenariat avec le CPCO. Cette initiative opère un changement stratégique, passant de plans nationaux séparés à une gestion régionale coordonnée des stocks partagés de petits pélagiques. Son objectif global est de combler le fossé entre la science et la gestion en mettant en place un cadre régional de gestion des pêches aligné sur l'AEP, qui applique des mesures harmonisées dans l'ensemble des pays membres du CPCO. Concrètement, le programme régional vise à traduire les avis scientifiques du COPACE en actions concrètes et à faire en sorte que les pays élaborent une réponse de gestion coordonnée face au déclin des stocks de petits pélagiques à l'échelle régionale. Les orientations du COPACE servent de référence scientifique pour fixer des cibles de reconstitution dans le cadre de cette initiative. D'ici 2026, et avec l'appui du programme EAF Nansen, le CPCO et ses États membres prévoient d'élaborer selon l'AEP, un plan régional de gestion des petits pélagiques et de mettre en place des mécanismes de suivi conjoint et de révision périodique de la mise en œuvre de ce plan.

18. Les activités prévues dans le cadre de la LoA CPCO–FAO (2024–2026) s'articulent autour de deux piliers principaux. Premièrement, le Programme aide à élaborer des notes d'orientation concises traduisant les recommandations du COPACE en mesures de gestion opérationnelles à l'intention des décideurs de la région (par exemple, des conseils sur des réductions d'effort spécifiques, des périodes de fermeture ou des réglementations en matière d'engins nécessaires pour atteindre les objectifs recommandés). Deuxièmement, le Programme appuie la rédaction et la validation à plusieurs niveaux d'un cadre de gestion régional aligné sur l'AEP pour les petits pélagiques, via les structures de gouvernance du CPCO. Cela implique des consultations techniques et des sessions du groupe de travail scientifique, ainsi qu'une coordination avec la Conférence ministérielle du CPCO, afin de garantir l'adhésion et l'accord formel sur les mesures de gestion coordonnées. Le rapport de référence régional de ces pêcheries est en cours d'élaboration et sera suivi des autres étapes du processus d'élaboration du cadre de gestion selon l'AEP et notamment l'identification des enjeux prioritaires et l'identification des options de gestion adaptées. L'initiative envisage également de développer des mécanismes de coordination régionale, tels que l'appui au Groupe de travail Régional pour l'Aménagement des Pêches dans la zone du centre-Ouest du Golfe de Guinée (GTRAP) afin d'orienter les pays dans la coordination des mesures de leurs réglementations nationales (par ex. régimes de licences, règles de maillage, dates de fermetures saisonnières) conformément au plan régional.

19. Les thèmes transversaux de l'intégration du genre, du renforcement des capacités et de la communication font partie intégrante des activités mises en oeuvre par le programme. Des efforts sont déployés pour impliquer les femmes (qui jouent des rôles clés dans la transformation et la commercialisation du poisson) dans les consultations des parties prenantes et les instances de décision, en accord avec les objectifs du Programme en matière de genre. L'initiative met également l'accent sur le renforcement des capacités nationales. Une formation sur la gestion des stocks partagés selon l'AEP va être organisée - afin que les pays puissent mettre en œuvre et maintenir efficacement les mesures convenues. En outre, une stratégie de communication est

en cours d'élaboration afin de sensibiliser à la nécessité de préserver les petits pélagiques et de susciter un large appui des parties prenantes en faveur des futures réglementations.

VOIE SCIENCE-POLITIQUE ET RÔLE DU COPACE (TRANSVERSAL)

20. Le COPACE fournit le socle scientifique - évaluations de stocks et conclusions des groupes de travail- qui sert d'ancrage aux plans nationaux et aux notes d'orientation régionales. Ses avis, y compris la recommandation de réduire de 60 pour cent la mortalité par pêche des sardinelles partagées dans la zone Nord et de fermeture des pêcheries dans la zone Sud, demeurent la référence pour les objectifs de reconstitution des stocks. Le Sous-Comité scientifique est particulièrement bien placé pour :
    i. Suivre l'alignement entre les activités du Programme et les mesures de gestion mises en œuvre ;
    ii. Encourager l'utilisation cohérente des avis du COPACE dans les instruments juridiques ;
    iii. Favoriser une convergence sous-régionale sur les mesures clés (par ex. des fermetures saisonnières coordonnées et des tailles minimales harmonisées) ;
    iv. Convoquer des plateformes d'examen annuel avec la CSRP et le CPCO pour suivre les progrès, actualiser les indicateurs et adapter les mesures conformément aux nouvelles évaluations scientifiques.

PROGRAMME EAF-NANSEN – COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

21. Pour compléter les formations formelles et les processus institutionnels, le Programme EAF-Nansen a lancé un projet pilote de Communauté de pratique (CoP) pour l'AEP en Afrique de l'Ouest. Cette plateforme informelle d'échange entre pairs permet aux gestionnaires des pêches, aux scientifiques et aux praticiens de partager des meilleures pratiques, de discuter des défis concrets et de codévelopper des solutions pratiques pour la mise en œuvre de l'AEP.

22. À la suite d'une réunion introductive en mai 2025, la CoP a démarré un cycle de webinaires sur le cycle de gestion selon l'AEP. Les premières sessions, organisées en juillet et août 2025, ont mis en avant les expériences du Bénin, du Sénégal, de la CSRP, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie et du CPCO. La CoP vise à encourager un engagement pérenne au moyen d'une plateforme en ligne dédiée, de discussions thématiques et de futurs événements de partage des connaissances, afin de bâtir une base de connaissances pratique sur l'AEP à l'échelle de la région du COPACE.